

**** Gouvernance de l'UE et de la zone euro ****
(2015-0804) - V5 -

bonjour, je me permets de soumettre à votre attention une proposition que je crois être porteuse d'avenir et simple à mettre en œuvre - j'espère que vous accepterez d'en étudier la faisabilité, car des réformes urgentes de la gouvernance de l'UE sont nécessaires - bien cordialement et avec mes remerciements - olivier billion - 69004 LYON - 06 89 33 89 74

Avec un Grexit repoussé mais non résolu, et la question du Brexit à gérer au plus vite, nous disposons provisoirement d'une "fenêtre de tir" qui peut permettre à l'Europe le meilleur, mais aussi le pire. Ne pas prendre des décisions rapides et fortes serait donc grave...

Il faut renforcer : l'efficacité de l'Union européenne dans les domaines qui méritent d'être gérés en commun, une subsidiarité réelle dans les autres domaines, la compréhensibilité démocratique d'une UE devenue diverse, et ce grâce à des accords inter-étatiques ou inter-institutionnels, et à des modifications de règlements et de procédures.

-A- Il faut pour cela utiliser systématiquement le système des "coopérations renforcées" pour les questions mises en commun par plusieurs états, avec pour chacune d'entre elles, les seuls pays qui décident de participer : Euro, Euro+, Schengen2, fiscal, social, énergie, défense...

Un cadre juridique unique, optimisé et amélioré, doit être mis en place pour la gestion de telles "coopérations renforcées", lesquelles seraient ainsi toutes gérées selon une structure de décision identique : sous le contrôle de l'Union à 28, Conseil, Conseil européen et Parlement adopteraient une configuration partielle réduite aux seuls pays concernés. Seule la pondération des pouvoirs, intergouvernementaux et fédéraux pourrait varier d'une "coopération renforcée" à l'autre (*noter qu'un tel mode d'organisation éviterait d'avoir à créer un parlement spécifique pour la seule zone euro, et de laisser les autres besoins d'amélioration sans solution*).

-B- De plus, il serait utile de fusionner les actuels Comité des Régions et Comité Économique et Social, et d'y intégrer des parlementaires des différents états membres (actuel Cosac), créant ainsi un Sénat Européen. Composé d'élus des nations et des régions, et de personnalités des mondes économiques, social, culturels, écologique, il pourrait reprendre les pouvoirs strictement consultatifs des deux comités supprimés.

Sous le nom officiel de Sénat Européen, il serait beaucoup plus représentatif et utile qu'eux, pouvant analyser, débattre et proposer, exprimant d'une voix forte des points de vue complémentaires qui contribueraient à combler l'actuel déficit démocratique de l'Union. Comme le Parlement européen, ce Sénat pourrait siéger en configurations réduites pour les différentes "coopérations renforcées" qui se développeront progressivement (Euro, Schengen2...). Les débats et décisions importantes et difficiles pourraient être traités par des comités mixtes (Parlement+Sénat), que l'on pourrait nommer par exemple "Assemblée Schengen", ou "Congrès de l'Euro".

Les deux réformes proposées ci-dessus amélioreraient le fonctionnement de l'Union européenne dans ses diverses configurations. Elles ne nécessiteraient pas de modifier les traités fondamentaux de l'Union, mais pourraient vraisemblablement être mises en œuvre par des ajustements appropriés de textes et d'accords de rang secondaire. Renforcer les moyens d'action de l'UE dans les domaines importants ainsi que la subsidiarité, mieux contrôler la bureaucratie et les frais de gestion, devraient permettre de faire accepter, puis apprécier par les populations l'amélioration proposée.